

Les sapeurs-pompiers de ANOR recherchent des personnes prêtes à donner un peu de leur temps au service de la population en devenant sapeurs-pompiers volontaires.

Environ 68 % des sapeurs-pompiers du Nord sont des volontaires qui démontrent chaque jour que dévouement, solidarité et altruisme ne sont pas de vains mots.



Les 4 200 sapeurs-pompiers volontaires du Nord jouent un rôle indispensable dans l'organisation des secours sur le territoire.

Les sapeurs-pompiers volontaires sont des hommes et des femmes qui, en parallèle à leur vie famille, leur activité professionnelle ou leurs études, ont choisi de s'engager aux services des citoyens. Ils ont choisi de garder une disponibilité suffisante pour pouvoir répondre immédiatement à tout appel émis par le Centre d'Incendie et de Secours dont ils dépendent.



Formés de manière régulière, les [SPV](#) peuvent assurer tous les types de missions inhérentes au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Si vous aussi, vous souhaitez partager une aventure humaine au service de la population, au sein d'une équipe où la cohésion et la fraternité sont fondamentales, vous pouvez devenir sapeur-pompier volontaire dans le Nord.

Vous pratiquerez régulièrement une activité physique et sportive et vous recevrez une formation afin d'acquérir les compétences pour réaliser des missions de secours et d'assistance à personne, de protection de biens et de lutte contre les accidents, les sinistres et catastrophes.

Conditions d'accès	Procédure
<ul style="list-style-type: none"> • Avoir entre 16 et 55 ans • Jouir de ses droits civiques • Avoir un casier judiciaire vierge • Résider à moins de 10 minutes du Centre d'Incendie et de Secours 	<ul style="list-style-type: none"> • Avant tout, contacter le chef du Centre d'Incendie et de Secours en vue d'un entretien • À l'issue de l'entretien, un dossier de candidature pourra être enregistré • Le postulant devra alors se soumettre à des tests d'aptitude

Une fois toutes les conditions réunies, le candidat ou la candidate peut être recruté(e) et commencer sa formation. La personne recrutée peut devenir opérationnel (le) en moins de 6 mois, afin d'assurer les missions de secours à la personne.

Rappelons que les jeunes âgés au minimum de 13 ans peuvent rejoindre l'école des jeunes sapeurs-pompiers qui leur permet à 16 ans de passer un examen afin de devenir opérationnel.

Contact : Lieutenant Fabrice SOLLIEZ
Chef du Centre d'Incendie et de Secours d'ANOR
Avenue Charles de Gaulle 6 59 186 ANOR
Tél. 06.89.29.49.81
fabrice.solliez@sdis59.fr